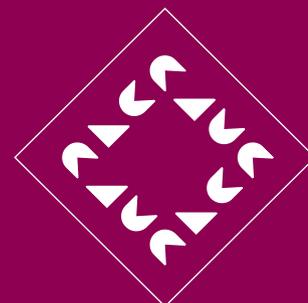


# BOURSES « RELÈVE » D'ALCA

## AIDES EXCEPTIONNELLES À LA CRÉATION LIVRE, CINÉMA ET AUDIOVISUEL

### RÈGLEMENT

AGENCE LIVRE  
CINÉMA & AUDIOVISUEL  
EN NOUVELLE-AQUITAINE



La situation sanitaire a touché fortement les conditions de création artistique. Des œuvres n'ont pu connaître la production, la publication et la diffusion qui auraient permis à leur créateur ou créatrice de vivre de leur revenu artistique.

Face à cette situation, les bourses « Relève » d'ALCA Nouvelle-Aquitaine visent à aider la création en 2021 et la qualité des activités qui favoriseront la production, la publication et la diffusion des œuvres et projets réalisés ou en cours, par une bourse de création.

- Le montant de ces bourses est forfaitaire. Elles sont cumulables avec tout autre type d'aide. Elles sont conçues à la fois pour être un appui aux conditions de création favorisant l'activité artistique et leur future rémunération, et une accélération à la sortie de crise en finançant plus largement les moyens de diffusion et de valorisation des œuvres.
- Cette aide exceptionnelle est complémentaire de l'activité d'ALCA en faveur de la création et de la diffusion pour lesquelles le programme 2021 a été structuré, dans le cadre du contrat de filière du livre 2021-2023 et de la convention de coopération cinématographique État-Région-Départements-CNC 2020-2022. En effet, en 2021, de nombreuses actions sont conçues pour améliorer de manière structurelle les conditions de création : service social et fiscal aux auteurs et autrices, aides matérielles aux illustrateurs et illustratrices, renforcement du bureau des auteurs et des projets notamment.
- Cette aide est versée en droits d'auteur pour augmenter les revenus artistiques et les cotisations sociales permettant la professionnalisation des auteurs et autrices.

#### SOMMAIRE

Critères d'éligibilité .....	p. 2
Quand et comment candidater? .....	p. 3
Les résultats .....	p. 3
Montant de l'aide .....	p. 3
Dossier de candidature .....	p. 4
Modalités d'envoi du dossier .....	p. 5
Contact, renseignements .....	p. 5
Date limite de dépôt des candidatures .....	p. 5

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

Auteur ou autrice résidant en Nouvelle-Aquitaine depuis au moins un an.

### Pour le livre

- Être un auteur une ou autrice de livres publiés (format papier) à compte d'éditeur dans une maison d'édition professionnelle.
- Avoir publié à compte d'éditeur dans une maison d'édition professionnelle depuis moins de cinq ans (ou attester d'une activité dans le domaine littéraire et artistique liée à son activité d'auteur ou d'autrice – programmation dans des festivals, lectures publiques, performances, etc.).
- Vivre de ses revenus artistiques (y compris des interventions au titre de l'éducation artistique et culturelle) en attestant que l'activité d'auteur ou d'autrice est principale même si des revenus rémunérateurs sont nécessaires et complémentaires.
- Attester que l'activité littéraire et artistique 2020 a été amoindrie par la situation de crise sanitaire et a provoqué une perte de revenus attendus : mention de l'œuvre ou des œuvres, contrat(s) d'édition. Ce critère fera l'objet d'une attestation sur l'honneur : les contrats ou conventions justifiant de l'activité interrompue pourront être demandés, le cas échéant.
- Avoir une ou plusieurs œuvres en cours de création.
- Avoir établi un programme d'activité en 2021 en vue de la production et de la diffusion de l'œuvre ou des œuvres pour laquelle ou lesquelles la demande d'aide est formulée.

### Pour le cinéma

- Être un auteur ou une autrice et répondre au moins à un des critères suivants :
  - avoir bénéficié d'une aide de la Région ou d'un Département signataire de la convention triennale ou d'une aide nationale, depuis moins de trois ans ;
  - avoir eu un film terminé produit (par une société de production ciné et AV, avec contrat) et diffusé sur une chaîne TV, en salle de cinéma ou sélectionné dans un festival significatif depuis moins de trois ans.
- Vivre de ses revenus artistiques (y compris des interventions au titre de l'éducation artistique et culturelle) en attestant que l'activité d'auteur ou d'autrice est principale même si des revenus rémunérateurs sont nécessaires et complémentaires.
- Sont exclus les films de commandes, publicitaires, jeux...
- Attester que l'activité artistique 2020 a été amoindrie par la situation de crise sanitaire et a provoqué une perte de revenus attendus en termes de création, de fabrication (dont postproduction) ou de diffusion : mention de l'œuvre, contrat d'auteurs. Ce critère fera l'objet d'une attestation sur l'honneur : les contrats ou conventions justifiant de l'activité interrompue pourront être demandés, le cas échéant.
- Avoir une ou plusieurs œuvres en cours de création.
- Avoir établi un programme d'activité en 2021 en vue de l'écriture, de la production ou de la diffusion de l'œuvre ou des œuvres pour laquelle ou lesquelles la demande d'aide est formulée.

## QUAND ET COMMENT CANDIDATER ?

---

Vous devez candidater avant le vendredi 28 mai 2021 à minuit (formulaire de demande en ligne à remplir) et vous assurer de l'éligibilité de votre candidature (voir page précédente et, pour plus de questions, contactez l'agence).

**Attention! Les dossiers incomplets ne sont pas examinés.**

## LES RÉSULTATS

---

ALCA Nouvelle-Aquitaine met en place les modalités de sélection et effectue le choix des lauréats par application des critères d'éligibilité et de sélectivité : priorité est donnée aux demandes les plus cohérentes au regard de la perte de revenus et du projet artistique pour la relance de leur activité.

L'attribution ou non de la bourse est communiquée par e-mail.

## MONTANT DE L'AIDE

---

- Forfaitaire pour l'œuvre ou les œuvres en cours et le programme d'activité.
- Bourse de 3 000 € brut versée en droits d'auteur par conventionnement.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Pour proposer votre candidature, veuillez remplir le formulaire en ligne suivant :

• **Pour les auteurs du livre :**

[framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-livre-1618910945](https://framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-livre-1618910945)

• **Pour les auteurs du cinéma et de l'audiovisuel :**

[framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-cinema-et-de-laudiovisuel-1618921669](https://framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-cinema-et-de-laudiovisuel-1618921669)

Dans lequel vous intégrez les pièces suivantes dans cet ordre :

- Fiche de demande à télécharger sur le formulaire en ligne et à compléter.
- Programme d'activité contenant :
  - Un document présentant la ou les œuvres en cours de création sur l'année 2021 (trois œuvres maximum) pour laquelle/lesquelles la demande d'aide est formulée. Pour chaque œuvre mentionnée :
    - . Pour le livre : joignez une note d'intention.
    - . Pour le cinéma, la note se présentera de la manière suivante : le titre, la société de production (le cas échéant), un résumé (15 lignes maximum), le stade d'avancement.
  - Un document présentant le programme d'activité 2021 pour l'œuvre ou les œuvres interrompue(s) dans leur création, diffusion et/ou exploitation en 2020.
    - . Pour le livre : ce programme concernera uniquement les œuvres publiées (pour lesquelles il est demandé ci-après le ou les contrats d'édition). La forme de cette note explicative est libre.
    - . Pour le cinéma : une présentation de l'activité en cours d'écriture, de production ou de diffusion permettant d'inclure le nombre d'ateliers, de projets de diffusion, de prestations de soutien au développement (agents littéraires, consultants), de formation, de déplacement, de présence sur manifestations et festivals professionnels, etc.
- Attestation sur l'honneur mentionnant l'œuvre ou les œuvres dont la production/diffusion a été interrompue et la perte de revenu liée à cette interruption. Les contrats ou conventions justifiant de l'activité interrompue pourront être demandés, le cas échéant.
- Le cas échéant le(s) contrat(s) d'édition/cession de droits de l'œuvre ou des œuvres non aboutie(s) ou non diffusée(s).
- CV contenant la bibliographie ou la filmographie.
- Attestation sur l'honneur des revenus artistiques et accessoires (éducation artistique, présentation de l'œuvre, consultation d'écriture) sur les trois dernières années : 2018, 2019 et 2020.
- Les trois derniers avis d'imposition.
- Le cas échéant, le document attestant l'affiliation à un organisme national justifiant d'un statut d'auteur.
- Justificatif de domicile de moins de six mois.

Le service instructeur se réserve le droit de demander des pièces complémentaires liées au besoin de l'expertise.

**Attention! Lors de l'envoi, merci de respecter impérativement l'ordre de présentation des documents ci-dessus en les rassemblant en un seul fichier PDF.**

## MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

---

Dossier complet à envoyer uniquement via le formulaire en ligne suivant :

- **Pour les auteurs du livre :**

[framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-livre-1618910945](https://framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-livre-1618910945)

- **Pour les auteurs du cinéma et de l'audiovisuel :**

[framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-cinema-et-de-laudiovisuel-1618921669](https://framaforms.org/bourse-releve-appel-a-candidatures-auteursautrices-du-cinema-et-de-laudiovisuel-1618921669)

## CONTACT, RENSEIGNEMENTS

---

Natacha Lauranceau

[releve@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:releve@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

05 33 89 43 07

*(Merci de privilégier les contacts par e-mail)*

## DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

---

Dossier à envoyer avant le vendredi 28 mai 2021 à minuit.

Les résultats seront communiqués uniquement par e-mail, à partir du 2 juillet 2021.